

Camus, Alexandre

Cote de référence FR ANOM COL H 934
Code de communication zone générique = FM, zone cote = H934/camusalexa
Condamné en 1890
Envoyé en Nouvelle-Calédonie
N° matricule 1803

Ce dossier contient notamment

Correspondance particulière

Informations

Relevé de la relégation par jugement du 10 mai 1902

Communicabilité

Dossier communicable selon le Code du patrimoine (article L. 213-2).

Document complémentaire : le registre des matricules

